



Délais de dédite de téléphone portable

Par **Fourmis**, le **31/01/2011** à **18:41**

Bonjour,

Puis-je avoir une réponse concrète et désintéressée de votre association? Si oui: Voici mon problème: j'ai un engagement de deux ans, avec forfait, pour un portable: chez ORANGE et qui prends fin le 16 juin 2011; mes questions: quel est le délai à respecter, pour l'envoi de ma dédite? et sous quelle forme: dois-je la faire? LR avec AR? ou simple lettre?

Merci par avance.

Cordialement.

M/F

Par **Marion2**, le **31/01/2011** à **19:07**

La dédite est de 1 mois.

Je vous conseille d'envoyer un courrier recommandé AR au mois 3 semaines avant la fin de votre contrat (c'est la date du récépissé signé qui compte) et en même temps, vous résiliez par téléphone au 3970 pour Orange.

Orange dit bien que la résiliation par téléphone suffit, mais faites les deux, on ne sait jamais.